

## Mesures humaines de protection individuelle

➤ **EPI normalisé selon les opérations** : chaussures ou bottes de sécurité à semelles antidérapantes ; protection oculaire (écran facial, lunettes selon les opérations, évitant les projections d'eau souillée, protection respiratoire (masques anti-gaz) ; gants, imperméables ; PICB, vêtements de protection évitant les accrochages, gilet de sauvetage pour travaux à proximité de l'eau ; dosimètre (CO), explosimètre (H2S).

Pour éviter toute contamination ou diffusion du risque biologique, les équipements de travail ne doivent pas quitter le site : vestiaires séparés, lavabos avec eau chaude et froide avec savon, brosse à ongles et moyens de séchage des mains, WC, douche.

➤ **Formation aux risques professionnels**

➤ **Habilitation électrique**

➤ **Hygiène corporelle / vestimentaire** : mesures d'hygiène des mains ; ne pas fumer, boire ou manger en travaillant ; gestion du lavage des vêtements souillés ; trousse de secours pour désinfecter et protéger toute blessure, même minime.

➤ **Vaccination** : anti-tétanique, anti-hépatite A

La vaccination contre la leptospirose ne protège que contre la variété « ictero haemorrhagia » qui n'est pas prédominante dans l'Ain. La contamination se fait par contact direct avec la peau ou les muqueuses, surtout s'il y a blessure. La protection est donc efficace quand elle est bien appliquée.

**En cas de contact avec la peau** : laver à l'eau et au savon

**En cas de projection oculaire** : rincer immédiatement à l'eau potable.

Isoler tous les déchets dans des sacs étanches étiquetés (maladie professionnelle RG n°19A) à déclaration non obligatoire.



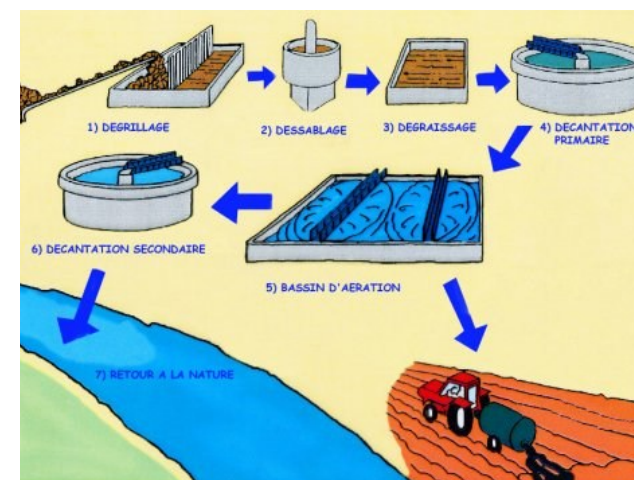
Centre de Gestion de l'Ain  
Fonction Publique Territoriale

145, chemin de Bellevue  
01960 Péronnas

Téléphone : 04 74 32 90 95  
Messagerie : [medecine@cdg01.fr](mailto:medecine@cdg01.fr)

## Service de médecine Préventive du Centre de Gestion de l'Ain

Agent travaillant au  
contact des eaux usées,  
stations d'épuration, de  
relevage ou de



Téléphone: 04 74 32 90 95  
Messagerie : [medecine@cdg01.fr](mailto:medecine@cdg01.fr)

# Épuration, relevage, pompage

## 1/ Les missions



Veille aux différentes étapes de traitement des eaux usées.

Se déplace sur des passerelles autour et au-dessus des bassins

Évacue les refus de grillage et peut curer les bassins de décantation ou les puits.

Surveille les tableaux de commande et les armoires électriques

Intervient dans différents locaux techniques (électrique, réactif, ventilation, pompage) pour entretenir ou réparer les équipements : manœuvre des vannes ; graisse ou démonte des moteurs, des pompes ; manipule des bidons de réactifs

Relève les compteurs des turbines, contrôle les pompes, analyse l'acidité de l'eau ; effectue les prélèvements nécessaires pour vérifier la qualité de l'eau

Peut gérer les boues :

- traitement : réglage des centrifuges des boues (sécheresse des boues), stock des produits (chlorure ferrique, chaux, polymères...)

- évacuation

- nettoyage des bennes et des cuves de stockage

Peut se déplacer de station en station à l'aide d'un véhicule léger d'entreprise.



## 2/ Les risques professionnels



➤ Travail à proximité des bassins

➤ **Chute de plain-pied** : escaliers, surface glissante, dénivellation

➤ **Chute de hauteur** : échelle, passerelle, trémie, pompe, bassin

➤ **Emploi de machines dangereuses** : dégrilleur, bande transporteuse, vis de relevage, pompe.

➤ **Agression par agent chimique ou biologique**, par contact cutané, projection oculaire, voie digestive (mains sales portées à la bouche)



➤ **Port manuel de charge** : entretien, approvisionnement



➤ **Contact avec animal** / rongeur / insecte : morsure, piqûre et souillure par l'eau contaminée



➤ **Explosion** : atmosphère explosive (méthane, H<sub>2</sub>S)

➤ **Contact avec agent biologique** : bactéries et virus, parasites (tétanos, polio, hépatique A, leptospirose)

➤ **Autres nuisances** : intempéries, odeurs, bruit

## 3/ La prévention

### Mesures techniques et organisationnelles

➤ **Installation d'Hygiène et de Vie (IHV)** : local aménagé comprenant des installations sanitaires (vestiaires, cabinet d'aisance, lavabo, douche)



➤ **Installation de la station** : accès, voies de circulation (passerelles autour et au-dessus des bassins) et zones d'activité suffisamment éclairées, protégées par des garde-corps, régulièrement nettoyés et avec revêtement antidérapant (zone humide) ; locaux techniques ventilés et éclairés ; bonne installation des puits de relèvement, dispositif anti chute, moyen d'accès, aide à la manutention

➤ **Organisation premiers secours** : procédures, dispositif d'alerte, plan d'évacuation des blessés adaptés aux différentes zones d'activité. Bouées de sauvetage et perches à proximité des bassins ; vestes à volume de flottabilité incorporé au-dessus des bassins. Plan de secours, liste secouristes opérationnels.



➤ **Lutte contre l'incendie**

➤ **Risque biologique** : évaluation des risques biologiques dans le document unique, respect des règles d'hygiène et des consignes de sécurité, mesures visant à diminuer la production des bio aérosols, dératisation et désinfection régulière des installations

➤ **Risque hydrogène sulfuré** : équipement des salariés avec un détecteur et contrôles atmosphériques réguliers quotidiens, en particulier lors de la descente dans les puits de relevage ou de pompage avec un détecteur

➤ **Risque machine** : dispositif d'arrêt d'urgence



➤ **Risque manutention manuelle** : aide à la manutention (palan)

➤ **Travail isolé et dangereux** : confié, après évaluation des risques, à une équipe ou à un travailleur formé, expérimenté. La descente dans une installation doit toujours se faire en binôme